Image not found or type unknown

Rupture de contrat conventionnelle

Par **renom98**, le **27/09/2011** à **15:32**

Bonjour,
Je souhaite négocier un départ par le biais d'une rupture de contrat conventionnelle, mon dirigeant a-t-il le droit de refuser ? Et dans ce cas, quel recours puis-je avoir ? Si je me fais licencier pour faute grave, ai-je le droit aux allocations chômage ?
Je vous remercie d'avance pour votre aide,
Cordialement,

Par **pat76**, le **27/09/2011** à **15:48**

Bonjour

Votre employeur n'est pas obligé d'accepter votre demande de rupture conventionnelle. Il préfèrera certainement vous licencier pour faute grave ce qui lui évitera ainsi de vous verser des indemnités de licenciement.

En cas de licenciement pour faute grave, vous pourrez bénéficier des indemnités Asssedic, si vos droits vous permettent de les obtenir.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés